Circulaire n° 2024-051

Circulaire

aux administrations communales

<u>Objet</u>: Rappel relatif à la mise en place d'une adresse courriel générique « crise », à la participation au groupe de travail « Communes résilientes » et à l'inventaire des stocks de comprimés d'iode

Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre,

En me référant aux circulaires n° 2023-074 du 13 juin 2023, n° 4180 du 29 septembre 2022 et n° 4015 du 6 juillet 2021 et tout en remerciant les communes qui ont déjà donné suite à ces circulaires, je me permets de revenir vers vous au sujet de la création d'une adresse courriel générique « crise », du groupe de travail « Communes résilientes » et de l'inventaire des stocks de comprimés d'iode.

1. Mise en place d'une adresse courriel générique « crise »

Dans le but de faciliter l'échange entre les communes et le ministère des Affaires intérieures dans le cadre du plan d'intervention d'urgence (PIU) en cas d'accident nucléaire, je me permets de vous rappeler de procéder à la mise en place d'une adresse courriel générique « crise » sous le format « crise@commune.lu » (compte fonctionnel ou liste de diffusion). Il incombe aux communes de gérer et de tenir à jour la liste des agents ayant accès à cette adresse, toutefois il est recommandé d'y inclure au moins le bourgmestre et le secrétaire communal.

Pour les communes qui ne l'ont pas encore fait, je vous prie de notifier cette adresse, jusqu'au **31 juillet 2024**, à la Direction générale de la sécurité civile du ministère des Affaires intérieures au point de contact suivant : <u>crise@mai.etat.lu</u>.

Afin de tester cette voie de communication, notamment en vue de son utilisation potentielle dans d'autres situations, la Direction générale de la sécurité civile du ministère des Affaires intérieures a prévu d'envoyer en automne un courriel test aux adresses qui lui auront été communiquées.

2. Groupe de travail « Communes résilientes » de la plateforme nationale pour la réduction des risques de catastrophes

Je me permets de vous rappeler la mise en place, en janvier 2022, du groupe de travail (GT) « Communes résilientes » de la plateforme nationale pour la réduction des risques de catastrophes. Le but de ce GT, qui est piloté par la Direction générale de la sécurité civile du ministère des Affaires



intérieures, est de renforcer les échanges et la collaboration dans le domaine de la gestion et de la réduction des risques de catastrophes au niveau communal ainsi qu'entre les communes et l'Etat.

En cas d'intérêt de votre commune pour rejoindre ce GT, je vous prie de bien vouloir transmettre, jusqu'au **31 juillet 2024**, les coordonnées du représentant de votre commune au point de contact suivant : direction.secours@mai.etat.lu.

Les documents de réunion et de travail du GT seront rendus disponibles dans SharePoint sous le lien suivant :

https://govspace.msp.etat.lu/gs/MINT-DRR-Plateforme/SitePages/GT-Communes-r%C3%A9silientes.aspx

Afin de pouvoir accéder à cette bibliothèque, vous devez être membre du GT et disposer d'un compte sur le portail d'identification IAM. Ce dernier peut être créé par le(s) agent(s) qui a(ont) été désigné(s), en exécution de la circulaire n° 4209 du 22 décembre 2022, comme gestionnaire(s) IAM pour votre commune.

Un point d'action découlant des discussions menées au sein du GT « Communes résilientes » est l'élaboration d'un fichier électronique qui permettra de recenser, sur base volontaire, certains types de matériel et de ressources dont les communes disposent. L'idée étant qu'un tel recensement facilitera la coopération et le prêt de matériel entre les communes dans des situations exceptionnelles. Le fichier sera envoyé mi-août par courriel par la Direction générale de la sécurité civile du ministère des Affaires intérieures aux membres du GT et rendu disponible dans SharePoint.

3. Communication des stocks de comprimés d'iode

Comme indiqué dans la circulaire n° <u>4180 du 29 septembre 2022</u>, les communes jouent un rôle important dans la distribution des comprimés d'iode, aussi bien en temps de crise que hors crise. Ainsi, en cas de survenance d'un évènement appelant à la prise d'un comprimé d'iode, il est essentiel que chaque commune dispose d'un stock suffisant de comprimés d'iode. Pour rappel, le nombre de blisters d'un stock communal devrait se situer autour de 25% par rapport au nombre de personnes étant inscrites comme résidents auprès de la commune.

Dans ce contexte, je vous saurais gré, pour les communes qui n'y ont pas encore procédé, de communiquer, jusqu'au **31 juillet 2024**, vos stocks de comprimés d'iode à la Division de la Radioprotection de la Direction de la santé au point de contact suivant : secretariat.radioprotection@ms.etat.lu.

Veuillez agréer, Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre, l'assurance de ma parfaite considération.

Le Ministre des Affaires intérieures,

Léon Gloden

